

calcul de pension alimentaire après 5 ans de garde alternée

Par **mememoi**, le **22/05/2011** à **18:58**

j'ai 2 enfants en garde alternée avec leur mère (mon ex-femme, divorcés depuis 4 ans). Ma fille de 15 ans a choisi de rester vivre en résidence principale chez sa mère (chose que j'accepte sans discussion), et de venir chez mois 1 week-end sur 2, la moitié de vacances et quand elle en a besoin/envi.

Mon ex-femme souhaite évidemment que je lui verse une pension alimentaire; je préfère passer devant un juge, elle me le déconseille.

Il faut savoir que mes revenus correspondent à environ à 70% des siens, que j'ai un crédit important tandis qu'elle a acheté sa maison sans recourir à un crédit, et que son patrimoine est sans commune mesure avec le mien.

Ai-je intérêt de demander au juge qu'il fixe la pension alimentaire ou plutôt de m'arranger avec mon ex-femme (ce qui a mon avis sera impossible)

Et 2: suis-je obligé d'accepter de participer aux coûts d'activités extra-scolaires (équitation) à des niveaux très élevés (cheval de compétition, pension du cheval...).

Merci par avance.

Par Claralea, le 22/05/2011 à 20:20

Passez devant le JAF, il calculera la pension alimentaire par rapport aux revenus/charges de chacun. Pour les activites de loisirs, là aussi le juge verra si vous avez les moyens ou non d'y contribuer. C'est toujours mieux qu'un arrangement qui pourrait ne pas pouvoir durer